

SOCIÉTÉ COLONIALE DE MINES

Société anonyme, nov. 1928.

SOCIÉTÉ ANONYME COLONIALE DE MINES
Au capital de un million de francs
Siège social : 4, boulevard Malesherbes, à PARIS (8^e)
(*Le Droit*, 18 décembre 1928)

STATUTS

Aux termes d'un acte sous signatures privées, fait en double original, en date à Paris du 25 novembre 1928, dont l'un des originaux est demeuré annexé à la minute de l'acte de déclaration de souscription et de versement ci-après énoncé, il a été établi les statuts d'une société anonyme dont le texte est reproduit littéralement comme suit :

.....

Article 6

Le capital social est fixé à la somme de un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 francs chacune, toutes à souscrire et à libérer en numéraire.

Les souscripteurs desdites dix mille actions recevront, à raison de une pour une action, des parts bénéficiaires ayant droit aux avantages spécifiés à l'article 7 ci-après.

Article 7

Il est créé 10.000 parts bénéficiaires ayant droit à 33 1/3 % des superbénéfices annuels que réalisera la société conformément à ce qui est stipulé ci-après aux articles 41 et 48.

Elles donnent à leurs possesseurs le droit de souscrire à un tiers de toute augmentation de capital de la société présentement créée.

.....

Article 8

.....

Le conseil d'administration est dès maintenant autorisé, sans qu'il soit besoin d'une autorisation spéciale de l'assemblée générale, à porter le capital à dix millions de francs, par création de 90.000 actions nouvelles de 100 francs, qui pourront être soit des actions délivrées en échange d'apports en nature, soit des actions payantes en espèces, et ce aux époques, taux et conditions que le conseil d'administration jugera convenables, étant entendu que la vérification des apports en nature et leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires aura lieu conformément à la loi.

.....

Pendant toute l'existence de la société, lorsqu'il sera procédé à une augmentation de capital par voie d'émission d'actions à souscrire en numéraire, les porteurs de parts bénéficiaires auront le droit de souscrire par préférence à 33 1/3 % des actions nouvelles, les porteurs d'actions ayant également le droit de souscrire par préférence 33 1/3 % des actions nouvelles.

Il en sera de même dans la formation du capital de sociétés filiales ou encore en cas d'augmentation du capital de ces sociétés filiales.

Le dernier tiers des actions nouvelles reste à la disposition du conseil d'administration, qui en opère le placement au mieux des intérêts de la société.

.....

L'assemblée a nommé comme premiers administrateurs:

MM. Alfred-Charles DELINGETTE ¹, chef de bataillon d'infanterie coloniale en retraite, expert géographe, officier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, 18, rue Olivier-de-Serres ;

Jean-Abel MIQUEL ², chevalier de la Légion d'honneur, administrateur de sociétés, demeurant à Paris, 21, rue La-Fontaine ;

Paul-Jean LEMAIRE ³, administrateur de sociétés, demeurant à Paris, 9, rue Massenet, Lesquels, tous présents à l'assemblée, ont accepté ces fonctions ;

3° Qu'elle a nommé M. Émile GIRBAL, comptable, demeurant à Paris, 58, rue des Dames, commissaire, et M. Gaston MINET, expert comptable, demeurant à Paris, 37, rue de la Bienfaisance, commissaire suppléant, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, pour faire un rapport à l'assemblée générale sur les comptes du premier exercice social et sur la situation de la société, et constaté l'acceptation de ces fonctions par MM. GIRBAL et MINET, présents à l'assemblée ;

.....

ADER, notaire.

1929 (mars) : CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ DES MINES D'OR DE NAM-KOK

Société coloniale de Mines
(*La Journée industrielle*, 29 mars et 5 avril 1929)

Une assemblée extraordinaire tenue le 27 mars a régularisé l'augmentation du capital social porté de 1 à 10 millions, par la création de 90.000 actions de 100 fr.. émises à 115 francs .

¹ Alfred-Charles Delingette (Vanves, 14 nov. 1878-Châteauroux, 29 août 1945) : marié en 1907 à Paris avec Louise Pagnon. Ancien sous-lieutenant en Indochine (*Les Annales coloniales*, 2 mai 1914), puis administrateur de Centre-Afrique (Cenfric)(1919), qui se lance dans la culture cotonnière au Tchad, Il s'illustre en 1924-1925 par un raid en Renault d'Oran au Cap. On le retrouve ensuite administrateur de l'Union minière indochinoise (juillet 1928), de la Compagnie française de sisal et des distilleries du Congo (sept. 1928), de l'Union industrielle africaine (nov. 1928), président de la Coloniale de mines (déc. 1928), administrateur de la Compagnie indochinoise des mines (jan. 1929), de la Centrale Immobilière et Financière (fév. 1929), transformée peu après en Immobilière Franco-Coloniale (SIFCO), des Mines d'or de Nam-Kok (août 1929)...Officier de la Légion d'honneur.

² Jean-Abel Miquel (1887-1970) : publiciste, fondateur de la Société des cotons du Congo (1926). Voir [encadré](#).

Administrateur délégué de la Société coloniale de mines (novembre 1928-février 1932), administrateur de la Compagnie indochinoise des mines (jan. 1929), des Étains de Pia-Ouac (décembre 1929) et des Mines d'or de Nam-Kok. Chevalier de la Légion d'honneur (1925).

³ Paul-Jean Lemaire : publiciste, directeur fondateur de journaux *Les Journées parlementaires* et *Les Journées financières*, commissaire aux apports lors de la constitution des Cotons du Congo (juil. 1927), administrateur de l'Union minière indochinoise (juillet 1928), de la Compagnie française du sisal et des distilleries du Congo (sept. 1928), de l'Union industrielle africaine (nov. 1928), de la Société coloniale de mines (déc. 1928), de la Centrale Immobilière et financière (février 1929)(future SIFCO), des Étains de Pia-Ouac (déc. 1929)...

Les actionnaires ont accordé au conseil l'autorisation de porter le capital jusqu'à 60 millions.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

(*Le Droit*, 20 avril 1929)

(*Les Archives commerciales de la France*, 26 avril 1929)

PARIS. — Modification. — Soc. dite COLONIALE DE MINES, 4, bd. Malesherbes. — Capital porté de 1.000.000 de fr. à 10.000.000 de francs. — 27 mars 1929. — *Droit*.

Société coloniale de Mines

(*La Journée industrielle*, 15 août 1929)

Une assemblée extraordinaire, tenue hier, a vérifié l'augmentation de capital de 10 à 20 millions par l'émission de 100.000 actions nouvelles de 100 fr. de nominal, émises à 115 fr.

CHRONIQUE DES MINES

Société coloniale de mines

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 18 août 1929)

Le capital de cette société a été porté récemment à 20 millions de francs. Comme l'Union minière indochinoise [UMIC], le but de cette société est de faire des études d'affaires minières et de créer des sociétés d'exploitation.

Cette société, qui travaille déjà en Afrique, vient de lever l'option qui lui avait été consentie par la Société civile des mines d'étain du Pia-Ouac Est* [...]

D'autre part, la Coloniale de Mines a quelques autres ingénieurs en train d'étudier, notamment au Kontum, des affaires sur lesquelles nous donnerons des renseignements en temps voulu.

Coloniale de mines

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 6 octobre 1929)

.....
La Coloniale des Mines, qui renferme des éléments communs avec l'Indochinoise des Mines, va continuer une prospection sérieuse du Kontum. Des ingénieurs doivent s'embarquer ces jours-ci avec le matériel approprié, La société portera également son effort sur les périmètres qu'elle détient au Laos, et au Tonkin (au Pia-Ouac et à l'est de Cao-Bang). Suivant les résultats de cette prospection et abandonnant les périmètres sans intérêt pour ceux qui seront reconnus bons, elle constituera des filiales pour l'exploitation de ces derniers Les métaux recherchés sont l'or, l'étain et la galène argentifère.

En dehors de l'Indochine la société a pris de sérieux intérêts dans diverses affaires minières en Afrique et en Espagne en participation avec des firmes métallurgiques et

minières connues sur lesquelles nous espérons pouvoir donner prochainement quelques détails.

De toute façon et quand même certaines entreprises donneraient des déboires, on peut espérer qu'il y en aura assez de sérieuses parmi toutes celles qui s'adonnent à la recherche de l'or, pour arriver vite, pour l'ensemble de l'Indochine, à une production quotidienne de plusieurs kg d'or qui viendront bien à propos pour faciliter la stabilisation de la piastre en Indochine.

Coloniale de mines
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 6 octobre 1929)

Société anonyme au capital de 10 millions de francs, en voie d'augmentation à 20.000.000 de francs, par l'émission de 100.000 actions de numéraire au prix de 115 francs l'une.

Objet. — La société a pour objet l'étude, la prospection et l'acquisition de tous périmètres miniers situés dans les colonies françaises et dans tous autres pays et, éventuellement, directement ou indirectement, l'acquisition et, par l'intermédiaire de filiales à créer, l'exploitation de ceux de ces périmètres dont la société sera devenue concessionnaire.

Répartition des bénéfices. — Sur les bénéfices nets, il est prélevé :

1° — 5 % pour la réserve légale ;

2° — La somme nécessaire pour payer aux actionnaires à titre de premier dividende 8 % des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans que, si les bénéfices d'une année ne permettent pas de paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes ;

3° — 10 % du surplus au conseil d'administration.

Et le solde est réparti comme suit :

66 2/3 % aux actions ;

33 1/3 % aux parts bénéficiaires.

Activité, de la société. — En raison de ses participations antérieures et de la documentation particulière qu'elle possède sur l'Indochine, la Coloniale de Mines a porté son premier effort sur notre colonie d'Extrême-Orient. C'est ainsi qu'elle a pris, d'ores et déjà, les positions suivantes :

1° — À la suite d'accords intervenus avec l'Union minière indochinoise, elle est fondatrice de la Société des mines d'or du Nam-Kok, au capital de trente millions de francs.

2° Elle a conclu une affaire d'étain au Tonkin actuellement en production, et étudié à ce sujet la création prochaine d'une première filiale.

3° — Elle procède, depuis plusieurs mois, à l'étude d'importants gisements aurifères situés dans le Kontoum, région dans laquelle elle détient deux options portant sur plus de 400 périmètres miniers et sur plus de 300.000 hectares.

Les ingénieurs qui poursuivent l'étude et la prospection de ces gisements ont été placés sous la direction du commandant Delingette, président du conseil d'administration, envoyé spécialement en mission en Indochine.

4° — Elle détient une option sur 150 périmètres réputés stannifères dans la région de Cao-Bang.

En outre, la Coloniale de Mines a engagé des pourparlers qui ont abouti à une entente de principe avec une puissante société d'aciéries pour reprendre en participation égale l'exploitation d'un gisement de fer magnétique en Corse.

Bulletin technique des Syndicats sur titres.

Société coloniale de mines
Société civile du Pia-Ouac
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 20 octobre 1929)

Cette société va procéder à la constitution d'une filiale, société anonyme, pour l'exploitation des gisements d'étain de la Société civile du Pia-Ouac, en Indochine.

Cette société civile, qui exploite depuis plus de quinze ans, a été fondée le 5 novembre 1918, au capital de 10.000 piastres indochinoises. Elle a pour objet l'exploitation de tous les périmètres miniers dans la province de Cao-Bang, ainsi que l'acquisition de toutes autres mines et leur mise en valeur.

Actuellement, cette société détient dix concessions, dans la région de Cao-Bang, d'une superficie supérieure à 2.400 hectares. Les gisements d'étain et de wolfram sont situés dans le massif de granulites du Pia-Ouac et se rapportent à 3 types :

- 1° Filons constituant parfois de véritables slokwerks (concessions Andrée et Robert) ;
- 2° Éboulis de pente à proximité des filons en place (concessions Minos et Man-Muc) ;
- 3° Alluvions (concession Thiên-Tuc).

Au cours des dix dernières années, la production a été d'environ 500 tonnes, mais il ne fait aucun doute qu'avec des moyens industriels appropriés, l'exploitation pourra être poussée intensivement dès que le marché du métal présentera des signes de raffermissement.

(*Bulletin technique des Syndicats sur titres*)

Société coloniale de mines
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 septembre 1929)

MM. Jules Mittard ⁴, ingénieur, à Alès (Gard) ; Paul Lecombe, ingénieur, à Paris, 4, rue Moncey, et Louis Dubost ⁵, ingénieur à Haïphong (Indo-Chine), ont été nommés administrateurs de cette société.

Compagnie indochinoise des mines
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 29 septembre 1929)

[...] Et si nous considérons que certains esprits alertes et actifs savent acquérir [rapidement] plus d'expérience d'un pays que beaucoup de culs de plomb en de

⁴ Jules Mittard : né le 24 novembre 1881 à Bulgnéville (Vosges). Diplômé de l'École des maîtres mineurs d'Alais (*Journal officiel de la République française*, 6 janvier 1907). Ingénieur au Service des mines du Tonkin (1909-1911 et 1921-1927). Administrateur de sociétés minières. Voir [encadré](#).

⁵ Louis Eugène Dubost (Saint-Amand, Cher, 11 mai 1883-décédé en 1974) : sous-lieutenant dans le Génie (1897), admis à Polytechnique (1903), chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire (*JORF*, 5 janvier 1915), affecté en Indochine (fév. 1919), un temps détaché à la direction des services économiques (1923), puis prospecteur minier (charbon, étain, pétrole...) : il fait apport de ses droits à la Compagnie des charbons de l'Indochine (1924), aux Étains de l'Indochine (oct. 1926), aux Étains du Cammon, dont il devient administrateur (1927). Fondateur de deux S.A. pour la perception des redevances minières (1927), acquéreur à 50/50 avec Adolphe Lezer des vapeurs « Francis-Garnier » et « Commandant-Henri-Rivière » (printemps 1928), administrateur de l'Union minière indochinoise (août 1928), de la Compagnie indochinoise de mines (jan. 1929), de la Société des mines d'or de Nam-Kok et de la Société coloniale de mines (été 1929), ainsi que de la Société des transports automobiles indochinois (cessionnaire Renault à Haïphong et Hanoi).

nombreuses années, nous pouvons adopter comme indochinois lui aussi le commandant Delingette, l'un des promoteurs de l'Indochinoise des mines* et de sa sœur, la Coloniale de mines. [...]

Société Coloniale de Mines
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 6 octobre 1929)

Société anonyme au capital de 10 millions de francs, en voie d'augmentation à 20.000.000 de francs, par rémission de 100.000 actions de numéraire au prix de 115 francs l'une.

Objet. — La société a pour objet l'étude, la prospection et l'acquisition de tous périmètres miniers situés dans les colonies françaises et, dans tous autres pays et, éventuellement, directement ou indirectement, l'acquisition et, par l'intermédiaire de filiales à créer, l'exploitation de ceux de ces périmètres dont la société sera devenue concessionnaire.

Répartition des bénéfices. — Sur les bénéfices nets, il est prélevé :

1° — 5 % pour la réserve légale.

2° — La somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre de premier dividende, 8 % des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans que, si les bénéfices d'une année ne permettent pas de paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes.

3° — 10 % du surplus au conseil d'administration.

Et le solde est réparti comme suit :

66 2/3 % aux actions ;

33 1/3 % aux parts bénéficiaires.

Activité, de la société. — En raison de ses participations antérieures et de la documentation particulière qu'elle possède sur l'Indochine, la Coloniale de Mines a porté son premier effort sur notre colonie d'Extrême-Orient. C'est ainsi qu'elle a pris d'ores et déjà les positions suivantes :

1° — À la suite d'accords intervenus avec l'Union minière indochinoise, elle est fondateur de la Société des mines d'or du Nam-Kok, au capital de trente millions de francs.

2° — Elle a conclu une affaire d'étain au Tonkin, actuellement en production, et étudié à ce sujet la création prochaine d'une première filiale.

3° — Elle procède, depuis plusieurs mois, à l'étude d'importants gisements aurifères situés dans le Kontoum, région dans laquelle elle détient deux options portant sur plus de 400 périmètres miniers et sur plus de 300.000 hectares.

Les ingénieurs qui poursuivent l'étude et la prospection de ces gisements ont été placés sous la direction du commandant Delingette, président du conseil d'administration, envoyé spécialement en mission en Indochine.

4° — Elle détient une option sur 150 périmètres réputés stannifères dans la région de Cao-Bang.

En outre, la Coloniale de Mines a engagé des pourparlers qui ont abouti à une entente de principe avec une puissante société d'aciéries pour reprendre en participation égale l'exploitation d'un gisement de fer magnétique en Corse.

Bulletin technique des Syndicats sur titres.

Les Étains de Colméal
(*La Journée industrielle*, 4 février 1930)

Cette société anonyme est actuellement en voie de formation à Paris, 23, boulevard Malesherbes.

Elle aura pour objet toutes exploitations minières en tous pays et, notamment l'acquisition et l'exploitation de concessions d'étain alluvionnaire, et de tous autres minerais sur lesquels la société détient diverses options dans la région de Colméal, près de Belmonte, au Portugal.

Le capital initial sera fixé à 12 millions, en actions de 100 fr., sur desquelles 16.000 seront attribuées en rémunération d'apport à la Société Coloniale de Mines, qui recevra, en outre, une somme espèces de 800.000 fr. et 17.920 des 20.000 parts de -fondateur qui seront créées. Les parts restantes seront réparties entre les souscripteurs des 104.000 actions de numéraire, à raison q'une part pour 50 actions souscrites.

La Société Coloniale de Mines, représentée par son président, M. Delingette, 23, boulevard Malesherbes, à Paris, est le fondateur de cette nouvelle société.

PORTUGAL
Les étains de Colméal
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 février 1930, p. 145)

Cette nouvelle société fondée par la Coloniale de Mines au capital de 12.000.000 fr. a pour objet l'exploitation de gisements apportés par les Mines de Borralha* et par la Societa Empreza minera metalurgica Ltda, et situés dans la région de Colméal, près de Belmonte.

PRISE DE CONTRÔLE DE LA [COMPAGNIE MINIÈRE DE LA RIBEIRA](#)

Société Coloniale de Mines
(*La Journée industrielle*, 4 mars 1930)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1929 présentant, après amortissement des frais de constitution et d'augmentation de capital, un solde créditeur de 350.733 fr. 82, qui a été reporté à nouveau.

L'assemblée a ratifié la nomination en qualité d'administrateurs de MM. Louis Dubost et Jules Mittard.

Coloniale de Mines
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 29 mars 1930)

La Société coloniale de mines a tenu son assemblée générale ordinaire le 27 février, sous la présidence de M. Delingette, président du conseil d'administration.

Les comptes au 31 décembre 1930 ont été approuvés.

Le compte de Profits et pertes, qui présentait un solde créditeur de 1.179.784,99, a permis au conseil d'effectuer d'importants amortissements sur différents postes.

Le portefeuille, en particulier, a été amorti pour une somme de 500.000 fr. Le total des amortissements a été de 1.145.352 fr.

Le solde, soit 34.432 fr., a été reporté à nouveau.

Au cours du dernier exercice, le capital a été porté de 20 à 35 millions pour permettre à la Société de poursuivre son programme.

Dans son rapport annuel, le conseil d'administration a donné quelques renseignements sur ses différents centres d'activité :

EN EUROPE, la situation financière de la société ne lui a pas permis, comme elle en avait l'intention, de constituer une nouvelle société filiale pour l'exploitation des mines d'étain et de wolfram au Portugal sur lesquelles elle avait une option. La Société coloniale de mines a pris sous son contrôle la Compagnie minière de la Ribeira [lancée par le groupe Achalme] et a fait apport à cette société de tous ses intérêts au Portugal.

EN AFRIQUE, la Sté a acquis la majorité des titres de la société anglaise « The European of North African Mines Ltd ».

EN AFRIQUE ORIENTALE, elle a obtenu une option gratuite, valable jusqu'au 31 décembre 1931, sur environ 100 périmètres aurifères. — Il résulte des renseignements reçus par la société que ces périmètres sont susceptibles de donner de bons résultats.

EN EXTRÊME-ORIENT, la société a poursuivi ses efforts en Indochine française. Elle a continué ses recherches au Kontum et a obtenu une option sur un domaine de plus de 300.000 hectares.

D'autre part, une étude a été faite sur les 11 périmètres d'alluvions dans la région de Than-Hoa et a donné lieu à un rapport favorable. A la suite de ce rapport, une proposition a été faite à une société spécialisée dans ce genre de minerai et celle-ci a envoyé sur place un de ses ingénieurs.

La société filiale « Les Étains du Pia-Ouac »*, qui a été touchée par la baisse du prix des matières premières, a porté tous ses efforts, au cours de l'exercice, à la préparation de son exploitation future. Malgré son organisation sommaire, la société a obtenu, en janvier 1931, une production de 14 tonnes. Le minerai produit a été reconnu de belle qualité.

Au cours de l'assemblée générale, un actionnaire, représentant un groupe de porteurs d'actions, a élevé une protestation contre le fait que les actions non libérées n'avaient pas droit au vote : il a, en même temps, contesté la légitimité des 150.000 actions de l'augmentation de capital, ces actions permettant d'assurer la majorité.

Malgré cette protestation, les résolutions ont été adoptées à l'unanimité moins 234 voix, des actionnaires représentant 2.350 actions ayant voté contre ou s'étant abstenus.

Le président du conseil a terminé les déclarations qu'il a faites à l'assemblée, en ces termes : « Au cours de l'exercice 1930, en pleine crise, votre société a beaucoup travaillé et je pense très sincèrement qu'elle a bien orienté son activité. Je pense aussi que, dès 1931, l'effort fourni devra commencer à donner ses fruits. »

SOCIÉTÉ COLONIALE DE MINES

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 avril 1930, p. 287)

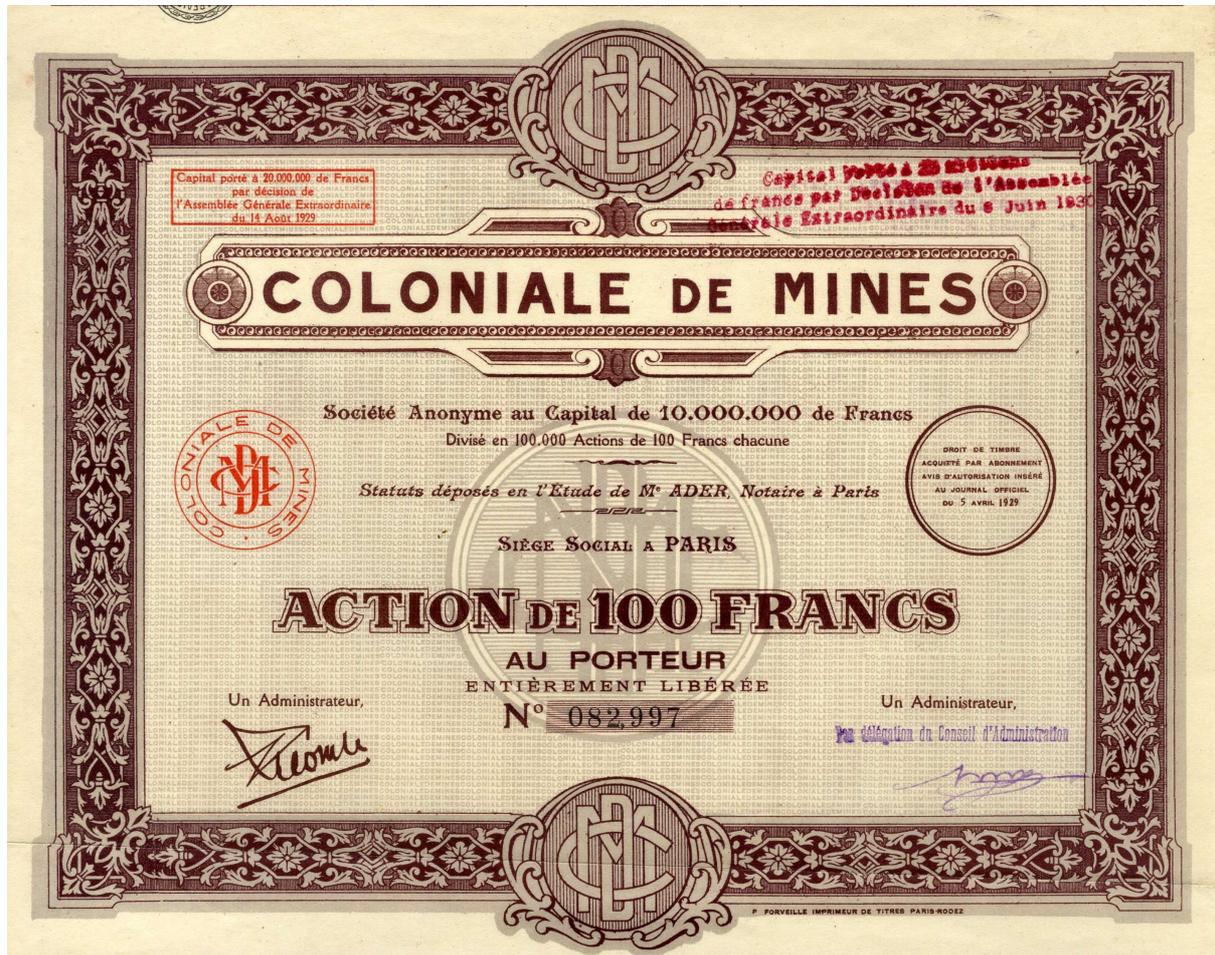
Le rapport à l'A.G. donne d'intéressants renseignements sur l'activité minière de cette société en Indochine, au Portugal et au Maroc. En Indochine notamment où de

nombreux périmètres sont à l'étude, plusieurs sociétés ont été créées dans le courant de 1929. Nous les avons annoncées en temps voulu dans *L'Écho des mines*. Rappelons seulement qu'il s'agit des sociétés suivantes : Mines d'or de Nam-Kok, Mines d'or de Gold Kham, Étains de Pia-Ouac pour l'Indochine et Étains de Colméal (Portugal).

communiqué financier
COLONIALE DE MINES
(*Le Journal des finances*, 2 mai 1930)

Augmentation de capital de 20 à 35 millions par création de 150.000 actions de 100 fr. à 125 fr.

1930 (juin) : CAPITAL PORTÉ DE 20 À 35 MF



Coll. Peter Seidel

COLONIALE DE MINES

Société anonyme au capital de 10.000.000 de fr.
divisé en 100.000 actions de 100 fr. chacune

Capital porté à 20.000.000 de francs
par décision de
l'assemblée générale extraordinaire
du 14 août 1929

Capital porté à 35 millions
de francs par décision de l'assemblée
générale extraordinaire du 8 juin 1930

Statuts déposés en l'étude de M^e Ader, notaire à Paris

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 5 avril 1929

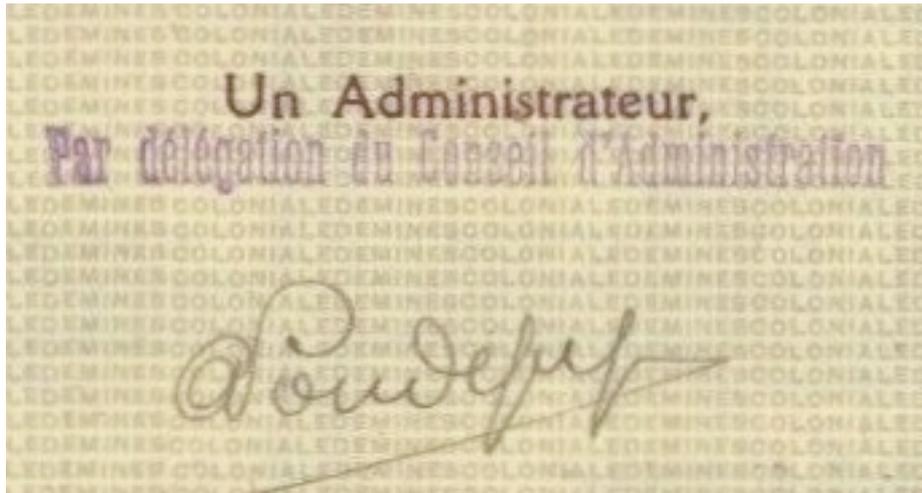
Siège social à Paris

ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur : Lecombe

Un administrateur **Par délégation du conseil d'administration** : ?

P. Forveille imprimeur de titres Paris-Rodez



[Coll. Jacques Bobée](#)

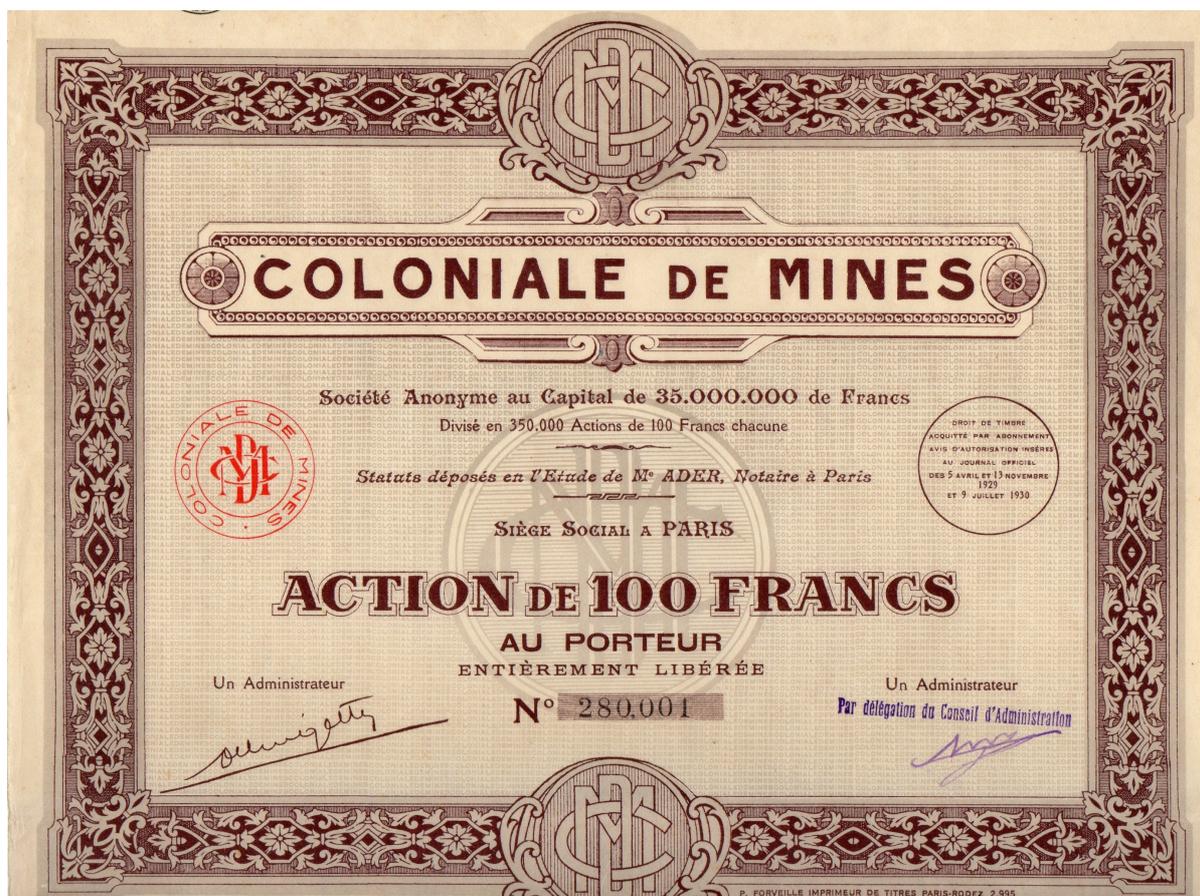
COLONIALE DE MINES

Idem, sauf la signature de droite

Notre carnet financier

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 juin 1930)

La Société Coloniale de Mines porte son capital de 20 à 35 millions de francs, par l'émission de 150.000 actions de 100 francs émises à 125 francs ; 50.000 actions sont réservées aux anciens actionnaires à raison d'une pour 4 anciennes.



Coll. Jacques Bobée

COLONIALE DE MINES

Société anonyme au capital de 35.000.000 de fr.
divisé en 350.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e Ader, notaire à Paris

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
des 5 avril et 13 novembre 1929
et 9 juillet 1930

Siège social à Paris

ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur : Delingette

Un administrateur *Par délégation du conseil d'administration* : ?

P. Forveille imprimeur de titres Paris-Rodez



Coll. Serge Volper

COLONIALE DE MINES

Société anonyme au capital de 20.000.000 00 de francs
divisé en 200.000 actions de 100 francs chacune

Capital porté à 35 millions de francs
par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 3 juin 1930

Droit de timbre acquitté par abonnement
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 10 décembre 1930

Statuts déposés en l'étude de M^e Ader, notaire à Paris

Siège social à Paris

PART DE FONDATEUR
AU PORTEUR

Un administrateur (à gauche) : Lecombre ?

Un administrateur (à droite)(par délégation spéciale du conseil) : ?

P. Forville imprimeur de titres Paris-Rodez

Philippe DEROS,
nouvel administrateur de la Société coloniale de mines

Frère de Paul Deros, agent de la Navigation Mixte à Oran, et de Julien Deros. Administrateur de la [Société d'acconage et de charbonnage Jullian](#) à Oran, associé au même Jullian dans la [Société de camionnage marocaine et algérienne](#). Administrateur (représentant la Société Deros et Fouroux) et directeur (mars-juillet 1919) des [Cargos français](#). Administrateur de la Société navale du Nord, absorbée en janvier 1922 par les [Vapeurs français](#). Éphémère successeur de Jean Stern à la direction générale des [Affréteurs réunis](#) (août 1922), il ne tarde pas à déposer le bilan et à porter plainte contre son prédécesseur. Conseiller du commerce extérieur, chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 22 août 1927), administrateur des [Phosphates du Dyr](#), administrateur des Anc. Éts Sturm (importation de gomme du Sénégal et arabe à Paris) (liquidation en mars 1932) administrateur de la Société du *Figaro* avec son frère Julien (jan.-avr. 1934), administrateur, par son mariage avec Marie-Louise Cossé, du [Domaine de Potinville](#) (Tunisie).
...
Un fils : Yves, commandant principal de la Marine ;
une fille, Arlette, mariée à Philippe Mougin, polytechnicien.

(*Les Archives commerciales de la France*, 15 août 1930)

PARIS. — Modification. — Société COLONIALE DE MINES, 23, bd Malesherbes. — Nomination de MM. [Grégoire] Beridze, [Philippe] Deros et [Maxime] Vicaire comme administrateurs en remplacement de M. Lemaire, démissionnaire. — 15 juillet 1930. *Le Droit*.

Société coloniale de mines
(*Les Annales coloniales*, 2 octobre 1930)

Production de la European and North African Mines Ltd du 1^{er} juill. au 15 août 1930 : 47 t. minerai plomb ; 109,5 t. concentrés plomb ; 4.497 t. minerai de fer.

L'industrie des mines métalliques en Indochine
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 janvier 1931, p. 51)

.....
Les périmètres du Thanh-Hoa n'appartiennent pas tous à la Soc. Chrome et Nickel : certains sont donnés à option à la Soc. coloniale de mines, qui n'a pas encore levé ces options.
.....

Société coloniale de mines
(*Les Annales coloniales*, 21 février 1931)

Le compte de profits et pertes fait ressortir un bénéfice brut de 1.179.784 fr. 99. Sur ce bénéfice, le conseil a jugé prudent, en raison de la situation économique actuelle, d'effectuer des amortissements divers et des provisions pour fluctuation du portefeuille d'un montant de 1.145.352 fr. 45 centimes, ne laissant qu'un solde net de 34.432 francs 54 centimes, solde que le conseil proposera de reporter à nouveau.

Société Coloniale de Mines
(*La Journée industrielle*, 28 février 1931)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, la présidence du commandant Delingette, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes du deuxième exercice social clos le 31 décembre 1930. Le compte de profits et pertes présente un bénéfice brut de 1.170.784 fr. 99, sur lequel le conseil a effectué des amortissements divers et des provisions pour fluctuations du portefeuille, dont l'ensemble s'élève à 1.145.352 fr.. laissant un solde net de 34.432 fr. qui a été reporté à nouveau, ce qui porte à 367.629 fr. le total des sommes reportées à ce jour.

La nomination de MM. Maxime Philippe Deros, Grégoire Beridze et Feugère des Forts, comme administrateurs, a été ratifiée. *Quitus* a été donné à MM. Paul-Jean Lemaire et Philippe Deros, démissionnaires.

Le conseil d'administration, dans son rapport, et le président, dans son allocution, ont rendu compte de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé. Le président a notamment passé en revue les marchés des métaux qui intéressent particulièrement la société, ses filiales produisant du fer, du plomb, de l'étain et du wolfram. Il a noté que ces métaux avaient visiblement touché le fond de baisse et qu'il y avait lieu d'espérer un redressement prochain des cours.

COLONIALE DE MINES
(*Le Journal des débats*, 1^{er} mars 1931)

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre laissant un solde créditeur net de 34.432 fr. ont été approuvés par l'assemblée générale.

Communiqué financier
COLONIALE DE MINES
(*Le Journal des finances*, 6 mars 1931)

Réunis en assemblée générale ordinaire le 27 février, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1930 accusant, au 31 décembre, un bénéfice de 34.433 francs, soit, y compris le report à nouveau précédent de 333.197 francs, un total disponible de 367.629 francs, qu'il a été décidé de reporter.

La nomination d'administrateurs de MM. Maxime Vicaire, Philippe Deros, Grégoire Beridze et Feugère des Forts a été ratifiée.

Le rapport du conseil rappelle que, pour l'exécution du programme de la société, le capital social a été porté de 20 à 35 millions en juin 1930.

La société a maintenant trois principaux centres d'activité. En Europe, elle a pris le contrôle de la Compagnie minière de la Ribeira. qui détient elle-même 10 % des titres de la Compagnie minière du Val de Bural. En Afrique, elle a acquis la majorité des titres de la société anglaise The European of North African Mines Ltd, dont elle détient 750.000 actions de 1 sh. et 350.000 actions de 10 sh. Elle est restée intéressée dans le Syndicat des permis Busset et dans le Syndicat Seksaonas,

D'autre part, en A.-O. F., elle a obtenu une option sur environ 100 périmètres aurifères situés en Guinée, dans les cercles de Siguiri, Bamako, Cancan et Kouroussa.

En Extrême-Orient, la société a fait étudier, en Indochine française, trois centres : le Kontum, pour ses périmètres réputés aurifères ; la région de Cao-Bang. pour sa filiale les Étains de Pia-Ouac et ses périmètres d'étain ; enfin, la région de Thanh-Hoa où elle détient 11 périmètres d'alluvions chromifères.

Compagnie minière de la Ribeira
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mars 1931, p. 216)

Cette société (103, r. St-Lazare, groupe Congo-Mines [UMFC]) a pris, moyennant la remise de 18.500 actions libérées, tous les intérêts, permis et concessions que possédait la Société coloniale de mines dans les mines d'étain et wolfram au Portugal.

COLONIALE DE MINES
Société anonyme au capital de 35.000.000 de francs
Siège social à Paris, 23, boulevard Malesherbes

CHANGEMENT DANS LES ADMINISTRATEURS
(*Le Droit*, 24 mars 1931)

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société coloniale de mines en date du 27 février 1931, dont un extrait conforme a été déposé au rang des minutes de M^e ADER, notaire à Paris, suivant acte dressé par lui le 9 mars 1931, les actionnaires de ladite société ont ratifié la délibération du conseil d'administration de la Société coloniale de mines en date du 15 juillet 1930, publiée dans ce journal, feuille des 9, 10 et 11 août 1930 et feuille des 14 et 15 août 1930, par laquelle le conseil d'administration de ladite société, après avoir pris acte de la démission de M. Paul-Jean LEMAIRE de ses fonctions d'administrateur de la société, a accepté cette démission et a nommé comme nouveaux administrateurs, à titre provisoire et sous réserve de ratification par l'assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à l'article 21 des statuts, et ce pour une durée égale à celle restant à courir aux administrateurs nommés par l'assemblée générale constitutive :

1° M. Grégoire BERIDZE, ancien directeur de la Banque franco-asiatique à Saint-Petersbourg, demeurant à Paris, 2, rue du Capitaine-Olchanski ;

2° M. Philippe DEROS, administrateur de sociétés, directeur du journal *La Liberté*, demeurant à Paris, 3, rue de La-Trémoille ;

3° M. Jacques FEUGÈRE DES FORTS, administrateur de la Compagnie des Charbonnages du Nord et Charleroi. demeurant à Paris, 120, rue du Bac ;

4° Et M. Maxime VICAIRE, directeur de banque, ancien attaché commercial de France en Pologne, ancien directeur de la Banque Cattowitz (Silésie), demeurant à Bucarest, Bancaminelor, 7, Strado Silepescu,

Lesquels ont accepté respectivement lesdites fonctions, ainsi qu'il a été déclaré dans l'acte de dépôt visé dans cette publication et dressé par M^e ADER le 1^{er} août 1930.

Par la même délibération, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société coloniale de mines a accepté la démission de M. Philippe DEROS, susnommé, de ses fonctions d'administrateur de la Société.

Et elle a donné *quitus* de leur gestion auxdits MM. Philippe DEROS et LEMAIRE, administrateurs démissionnaires, et autorisé la libre disposition de leurs actions de garantie et de gestion.

Copies de la délibération dont s'agit ont été déposées au greffe de la Justice de paix du 8^e arrondissement de Paris et au greffe du tribunal de commerce de la Seine, le 24 mars 1931. Pour extrait ;

Signé : ADER.

CHRONIQUE DES MINES
Société coloniale de mines
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mars 1931, p. 216)
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 26 avril 1931)

L'assemblée du 27 février a rappelé que l'activité de cette société, dont le siège est 23, boulevard Malesherbes, s'est concentrée au Maroc, notamment, par la prise de contrôle de The European of North African Mines Ltd, qui exploite une mine de fer au voisinage de Melilla.

En Afrique occidentale française, la société a obtenu une option sur environ cent périmètres aurifères situés en Guinée dans les cercles de Siguiri, Bamako, Cancan et Kouroussa.

En Extrême-Orient, la Coloniale de Mines a poursuivi son effort en Indochine française. Elle continue ses recherches au Kontum, où elle a une option sur un immense domaine de plus de 300.000 hectares.

L'étude des onze périmètres d'alluvions chromifères de la région de Thanh-Hoa a donné lieu à un rapport de prospection très favorable.

La filiale « Les Étains de Pia-Ouac », au cours de son premier exercice, s'est surtout attachée à la délimitation de la richesse de son domaine et à préparer l'exploitation future. Avec une organisation sommaire, elle a atteint une production de 14 tonnes en janvier 1931. Le minerai produit est de belle qualité. Par séparation magnétique, on en obtient 45 à 50 % de minerai de tungstène, à 65 % de teneur en acide tungstique, 35 à 40 % de cassitérite et 65 à 70 % d'étain.

Enfin, le conseil s'est assuré des intérêts dans la constitution d'une société nouvelle appelée à exploiter des brevets relatifs à un four de distillation des combustibles du système Pieters, dont une unité a été installée aux usines de la Société des Charbonnages du Nord de Charleroi.

SOCIÉTÉ COLONIALE DE MINES
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL : 35 000.000 DE FRANCS
Siège social : 23, boulevard Malesherbes, Paris (8^e)

NOMINATION D'ADMINISTRATEURS
DÉMISSION DE L'ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ — REMPLACEMENT
(*Le Droit*, 11 mars 1932)

I. — Aux termes d'une délibération du conseil d'administration de la Société coloniale de mines, tenue le 29 janvier 1932, dont un extrait certifié conforme a été déposé au rang des minutes de M^e Pierre ADER, notaire à Paris, suivant acte dressé par lui le 29 février 1932,

1° M. Antoine BALAS ⁶, ingénieur, demeurant à Paris, 97, rue de Longchamp ;

2° M. Léon RICHNER ⁷, ingénieur, demeurant à Paris, 6, rue Pierre-Curie ;

3° M. Gustave FORT, ancien secrétaire général du Crédit foncier de France, demeurant à Paris, 44, rue Jean-Goujon,

ont été nommés par cooptation en exécution de l'article 21 des statuts, membres du conseil d'administration de la dite société pour une même durée que celle restant à courir aux administrateurs nommés par l'assemblée constitutive, mais seulement à titre provisoire et sous réserve de confirmation par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

MM. BALAS, FORT et RICHNER ont accepté respectivement les dites fonctions.

II. — Aux termes d'une autre délibération du conseil d'administration de la même société, tenue le 19 février 1932, dont un extrait certifié conforme a été déposé au rang des minutes dudit M^e ADER, notaire, par acte sus-énoncé du 20 février 1932

Il a été pris acte par le conseil de la démission de M. Jean-Abel MIQUEL, demeurant à Paris, 21, rue La-Fontaine, de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué de la Société coloniale de mines.

Et M. Léon RICHNER, ingénieur, demeurant à Paris, 6, rue Pierre-Curie, a été nommé par cette délibération administrateur délégué de la Société coloniale de mines, en remplacement de M. MIQUEL, avec la même rémunération que son prédécesseur et les pouvoirs insérés dans le procès-verbal de ladite délibération.

M. RICHNER a accepté lesdites fonctions.

Copies des délibérations dont s'agit du 29 janvier 1932 et du 19 février 1932 ont été déposées au greffe du tribunal de commerce de la Seine et de la Justice de paix du huitième arrondissement de Paris, le 7 mars 1932.

Pour extrait :

Signé : ADER.

Coloniale de Mines
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 22 novembre 1932)

Approbation des comptes 1931, faisant apparaître un solde débiteur de 8.950.678 fr., qui a été reporté à nouveau.

⁶ Antoine Balas : d'une famille de Saint-Chamond, ingénieur de l'École des mines de Saint-Étienne (1883), ingénieur des Mines et usines de cuivre de Barcelone (Espagne), puis à la Compagnie des mines de cuivre d'Akhtala, près Tiflis (Géorgie)(1888), directeur des mines de cuivre de Batoum (Caucase), représentant de la Compagnie de Vicoigne et Nœux, à Saint Pétersbourg (1895), administrateur de la Société franco-russe de peintures et vernis (1901), administrateur délégué des Mines d'or du Katchkar (ca 1911), administrateur de L'Industrielle, Banque spéciale pour l'industrie (fév. 1920). Représentant de la Coloniale de Mines aux Étains de Pia-Ouac et aux Mines d'étain du Haut-Tonkin. Avis d'obsèques à Paris : *Le Journal*, 14 avril 1944.

⁷ Léon Richner : ingénieur, successivement liquidateur de la Banque française pour les pays slaves (1923), administrateur de la Société Industrielle de Caoutchouc d'Argenteuil (1925), des Mines de Cuivre des Djebilet, au Maroc (1933), de l'Omnium pétrolifère du Nord et de l'Est, des Étains de Pia-Ouac et de la Compagnie minière de la Ribeira.

Société coloniale de mines
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} décembre 1932, p. 744)

L'assemblée ordinaire, tenue sous la présidence de M. Delingette, a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1931 se soldant par une perte de 8.960.648 (??) fr. due à la constitution de [provisions sur] diverses créances douteuses, amortissement des participations syndicales.

Le rapport donne des renseignements détaillés sur les diverses participations qui constituent la partie la plus importante de l'activité, dont The European and North African Mines Ltd, la Compagnie minière de la Ribeira, la Société des étains de Pia-Ouac. La soc. a, en outre, diverses participations syndicales.

Société coloniale de mines
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} janvier 1933, p. 4)

Cette société, dont le siège est 25, bd Malesherbes, Paris, a tenu son A.G. Le rapport du conseil indique qu'en raison des circonstances, de larges mesures d'assainissement ont été prises. Les principales participations de la société ont été touchées par la crise. L'exploitation de minerai de fer de l'European and Nord African Mines Ltd a été arrêtée et celle de minerai de plomb a été ralentie. Les exploitations de la Société minière de Ribeira et des Étains de Pia-Ouac ont été mises en veilleuse.

MM. Antoine Balas et Gustave Fort ont été nommés administrateurs.

Résultats d'exercice
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 17 octobre et 2 novembre 1933)

Coloniale des Mines. — Perte du 31 décembre 1932 : 538.958 fr. portant le déficit total à 9.489.637 fr.

Marius Hippolyte COTTAVOZ, président

Né à Vif (Isère), le 6 mai 1872.

Fils de Désiré Cottavoz, 28 ans, cafetier, et d'Émilie Samuel.

Ingénieur des Arts et Métiers au service électrique de la Société alsacienne de constructions mécaniques à Belfort.

Installé en Russie en 1899.

Directeur de la Société d'Electricité d'Ekaterinoslaw.

Commissaire aux comptes (1909), puis administrateur de la Société métallurgique d'estampage du Donetz.

Administrateur de la Société franco-russe de produits chimiques et d'explosifs (la Dynamite russe) (1910).

Fondateur de la Société des charbonnages de Grochino, à Bruxelles (1913).

Administrateur de la Minière et Métallurgique de Tambov (1913)

et de la Société des Soudières du Donetz.

Vice-président de la Bourse de commerce d'Ekaterinoslav.

Contribue à l'organisation des fabrications de guerre et à l'opposition à l'avancée des troupes allemandes en Ukraine.

Fondé de pouvoirs de la Société générale d'entreprises (SGE)(de MM. Giros et Loucheur).

De retour en France fin 1919, il se reconvertit avec l'appui des banquiers belges de Paris Buurmans et Lippens qu'il avait côtoyés dans les affaires russes :

Administrateur de la Société du Champagne Henri d'Orléans (déc. 1919),

des [Mines de fer de Rouina](#) (Algérie)(1920)(à la suite de MM. Buurmans et Lippens),

de la Compagnie Nationale de Navigation (déc. 1922),

des Engrenages Citroën (juin 1923),

et de l'Union commerciale et industrielle de Paris (UCIP)(juillet 1923).

Représentant celle-ci au conseil :

de la Société de commerce de thés, sucres et cafés Wassily Perloff et fils (déc. 1923),

des Établissements P. Saderne, à Paris : usine de chaussures à Parthenay (Deux-Sèvres)(avril 1924),

de Treuils et Palans, à Doulaincourt (avril 1925)(réélu en sept. 1942),

de la Royale des Pétroles, Société française pour l'industrie et le commerce du pétrole (déc. 1927).

des Établissements industriels E. Grammont et Alexandre Grammont (juin 1929)

Administrateur de la Rente foncière franco-polonaise

et de l'Union franco-polonaise d'entreprises (avril 1930),

de la Société française de Fournitures industrielles et de commerce international (mai 1930).

Administrateur de la Société Alsacienne de Produits Chimiques (1930), précédé au conseil par Paul Sauvage, de l'UCIP,

de la La Foncière d'Arcueil-Gare (août 1930),

Administrateur de la Société de Redevances minières et de participations, émanation de la Banque Lippens (nomination ratifiée en septembre 1930).

Administrateur de la Société des Établissements Goja, à Paris : industrie et commerce du cuir (déc. 1930),

des Ciments lorrains (Cilor)(août 1931)(participation UCIP),

1/2

2/2

Administrateur (avec Jean Lippens) d'Agnès-Decroll à Paris (février 1932) : maison de haute couture en grande difficulté reprise en 1935 par la S.A. de couture (ADEC),
Administrateur, avec Richner et Terseul (représentant probablement la Société de redevances), de l'Omnium pétrolifère du Nord et de l'Est (déc. 1932),
Administrateur de la Société industrielle de verrerie, en grande difficulté (révoqué en avril 1933),
Administrateur des Charbonnages de la Vallée-Heureuse (janvier 1934),
gérant du Froid automatique français (février 1934)
et administrateur de la Compagnie minière de la Ribeira (Portugal)(déc. 1938) :

Chevalier de la Légion d'honneur du 9 mai 1919 (Affaires étrangères).

Dernier domicile connu : Neuilly-sur-Seine (Seine), rue Chauveau, numéro 83 (septembre 1942).
Décédé le 5 septembre 1944.

NOTRE CARNET FINANCIER

(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1^{er} novembre 1933)

MM. Miquel, Dubost, [Maxime] Vicaire, Feugère des Forts ont démissionné du conseil de la ; M. Delingette, président, a été révoqué. MM. Marius Cottavoz et G[eorges] Winkler [adm. délégué Omnium pétrolifère du Nord et de l'Est (*Annuaire industriel*, 1925)] sont entrés dans le conseil de la société.

Coloniale de Mines

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 21 décembre 1933)

Dans son rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire, le conseil rend compte des changements importants survenus dans sa composition : MM. Miquel, Dubost et [Maxime] Vicaire ont remis leur démission en 1932, M. Feugère des Forts a remis la sienne en avril 1933. M. Marius Cottavoz et M. G. Winkler ont été appelés à compléter le conseil.

Par ailleurs, le conseil a tenu à informer ses actionnaires de la révocation prononcée à l'égard de l'ancien président de la société [Delingette]. Cette révocation a été prononcée à l'unanimité des administrateurs présents lors de la séance du 12 octobre dernier.

Le conseil est aujourd'hui présidé par M. Marius Cottavoz.

Nous publierons prochainement les comptes au 31 décembre 1932. Comme par le passé, le portefeuille est resté le poste le plus important de l'actif social.

Il figure pour plus de 25 millions de francs. La provision inscrite au passif pour fluctuations du portefeuille s'élève à 7 millions.

Coloniale de Mines

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 15 octobre 1934)

(*La Journée industrielle*, 16 octobre 1934)

Coloniale de Mines. — Perte de 1933 : 478.461 fr. contre 538.978 fr. Solde débiteur total : 9.908.098 fr.

Coloniale de Mines
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 5 janvier 1935)

L'assemblée ordinaire du 5 décembre 1934 a approuvé les comptes de l'exercice 1933, faisant apparaître une perte de 478.461 fr. 80, qui s'ajoute au report débiteur antérieur s'élevant à 9.489.637 fr. 11.

L'assemblée a donné *quitus* définitif pour leur gestion à MM. Fort, Feugère des Forts et Winkler, administrateurs démissionnaires, et a renouvelé les mandats de MM. [Antoine] Balas, Cottavoz et Richner, administrateurs sortants.

Le rapport du conseil signale que la situation des filiales, qui ont bénéficié du relèvement des cours de certaines matières premières, est devenue plus favorable. Mais si ces affaires se trouvent considérablement assainies, au point de vue industriel, il ne saurait en être de même au point de vue financier pour la raison que le marché financier, en France surtout, n'a pas permis l'apport de capitaux frais aux sociétés atteintes dans leur trésorerie.

Coloniale de Mines
(*La Journée industrielle*, 15 décembre 1935)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1934, se soldant par une nouvelle perte de 2.376.670 fr., qui forme, avec le solde déficitaire antérieur, un débit total de 12.344.769 francs.

Société coloniale de mines
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 janvier 1936)

On lit dans le rapport à l'assemblée du 14 décembre :

« Vous vous souvenez des faits dont nous vous avons longuement entretenus lors de notre précédente assemblée. L'action entreprise contre la Société avait été portée dès le début du deuxième trimestre de 1935 sur le terrain judiciaire.

« Nous avons aujourd'hui la satisfaction de vous apprendre, bien que ce soit empiéter quelque peu sur le compte rendu de l'exercice en cours, que ces plaintes ont fait récemment l'objet d'un non-lieu confirmé par la Chambre des mises en accusation devant laquelle les parties civiles avaient fait opposition. »

SOCIÉTÉ COLONIALE DE MINES
Assemblée ordinaire du 14 décembre 1935
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 1^{er} février 1936)

Assemblée présidée par M. Cottavoz, président du conseil d'administration, assisté comme scrutateurs des deux plus forts actionnaires présents et acceptants.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à la loi et aux articles 31 et 32 des statuts de votre société, nous vous avons convoqués en assemblée ordinaire en vue de soumettre à votre examen les comptes du 6^e exercice social, clos le 31 décembre 1934.

Pendant cet exercice, votre conseil d'administration s'est efforcé de poursuivre l'œuvre de défense et d'assainissement qu'il avait entreprise au cours des deux exercices précédents. Il a estimé en effet, que la persistance des circonstances économiques défavorables ne permettait pas de s'écarter d'une telle ligne de conduite.

Au surplus, toute autre politique plus hardie lui était interdite par les graves difficultés d'ordre interne et externe rencontrées par votre société durant cette période.

Déjà, l'an dernier, nous vous signalions, d'une part, la précarité de notre trésorerie, ainsi que les charges auxquelles il y avait lieu de faire face et, d'autre part, les attaques répétées, les manœuvres et les agissements dont nous étions sans cesse l'objet.

Cet état de choses a persisté, sinon augmenté durant tout l'exercice sous revue et ce n'est guère que tout dernièrement que nous avons pu déjouer la mauvaise foi de nos adversaires.

L'issue de l'action engagée contre la société

Vous vous souvenez des faits dont nous vous avons longuement entretenus lors de notre précédente assemblée. L'action entreprise contre la société avait été portée, dès le début du deuxième trimestre de 1935, sur le terrain judiciaire.

Nous avons aujourd'hui la satisfaction de vous apprendre, bien que ce soit empiéter quelque peu sur le compte rendu de l'exercice en cours, que ces plaintes ont fait récemment l'objet d'un non-lieu de la part du juge d'instruction, non-lieu confirmé par la Chambre des mises en accusation devant laquelle les parties civiles avaient fait opposition.

Mais si les difficultés suscitées de l'extérieur touchent à leur fin, il n'en reste pas moins que les difficultés inhérentes à votre société ont persisté durant l'exercice 1934 et celui en cours, risquant à tout moment de compromettre son existence.

Nous croyons devoir attirer votre attention dès maintenant, sans préjudice de l'examen ultérieur des principaux chapitres du bilan, sur la situation critique dans laquelle la **carence d'un grand nombre de ses actionnaires débiteurs** a mis et continue à mettre la société.

Jusqu'à présent, nous avons obtenu, non sans peine, des arrangements de nos créanciers. Nous avons, cependant, été obligés, pendant l'exercice en cours, de réaliser un certain nombre de titres de notre portefeuille dans des conditions relativement avantageuses, afin de sauvegarder une de nos plus importantes participations qui, autrement, aurait pu disparaître du poste Portefeuille, d'autant plus que les instances en cours nous interdisaient jusqu'à ces derniers temps toutes poursuites efficaces contre les actionnaires défaillants.

Il convient, cependant, de rappeler combien votre conseil d'administration a usé envers eux de toute la bienveillance que les difficultés générales autorisaient en faveur des débiteurs de bonne foi. Sur sa proposition, vous avez voté, le 12 décembre 1932, le moratoire des intérêts de retard et autorisé la libération des sommes dues en principal par fractions échelonnées pour tous ceux des actionnaires débiteurs qui en feraient la demande justifiée.

Actions restant à libérer

Ni cette attitude conciliante, ni les facilités renouvelées par votre conseil en 1934, n'ont donné les résultats qu'on pouvait espérer.

(suite)

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 8 février 1936)

Dans ces conditions, et tout en faisant les plus expresses réserves sur les dangers de tous les instants que la carence de ses actionnaires débiteurs cause à la société, nous avons décidé de procéder sans plus attendre, au recouvrement par voie de justice, des sommes qui lui sont dues à ce titre. Il va sans dire que les poursuites ainsi engagées viseront non seulement le principal de la dette de chacun, mais également les intérêts courus depuis la date d'exigibilité.

Toutefois, comme il y a lieu de prévoir l'insolvabilité d'une partie importante de ces débiteurs, nous avons estimé qu'il convenait d'augmenter nos comptes provisionnels à fin 1934 d'une somme de 2 millions et, suivant les suggestions formulées par M. Lesellier, expert-comptable, dans son rapport à une précédente assemblée, nous avons groupé ces comptes en un seul, sous la rubrique Fonds d'amortissement.

Ce nouveau poste figure au bilan au 31 décembre 1934 pour un montant de 10.799.474 francs 10. Il nous semble devoir permettre, toutes choses étant égales d'ailleurs, les amortissements qu'il conviendra de pratiquer lorsque le moment sera venu. Mais si un tel abattement paraît d'ores et déjà nécessaire, nous ne saurions trop ajouter qu'il sera peut-être insuffisant. Nous pensons, au contraire, que l'œuvre d'assainissement entreprise devra s'achever par un remaniement du capital, opération sur laquelle il est, toutefois, prématuré de se prononcer.

Résultats de l'exercice

Avant de passer à l'examen des autres postes du bilan, comme nous avons accoutumé de le faire, nous vous signalons que les frais généraux de l'exercice se sont élevés à 212.655 fr. 96, en diminution de 177.509,24 sur ceux de l'exercice précédent et que ceux de l'exercice en cours sont également en diminution par rapport à 1934.

Par contre, les intérêts et agios payés par la société se sont élevés à 154 885 fr. 25, en augmentation de 76.409 fr. 30 sur l'an dernier, en raison des renouvellements ou prolongations d'avances de prêts que nous avons été obligés de demander à nos créanciers.

Portefeuille

Ce poste, le plus important du bilan, s'élevait au 31 décembre dernier à 28.204.506,55 contre 28.177.858 fr. 55 au 31 décembre 1933.

Laissant le soin à vos commissaires aux comptes de vous en donner le détail, nous nous attacherons ici, comme par le passé, à vous exposer la situation des trois sociétés dont les titres représentent les neuf dixièmes du montant sus-indiqué, savoir :

1° European and North African Mines Ltd (E.N.A.M.), société anglaise au capital de £ 300.000 :

Notre participation en 1934 dans cette affaire que nous contrôlons, est restée sans changement.

..... [coupure dans l'original]

2° Compagnie minière de la Ribeira, société anonyme française au capital de 7 millions 150.000 fr. :

Notre participation s'est accrue de 70 actions au cours de l'exercice 1934.

..... [coupure dans l'original]

3° Société Les Étains de Pia-Ouac*, société anonyme française au capital de 6 millions de francs [...]

Tels sont, messieurs, les faits principaux qui ont marqué au cours de l'année 1934 et jusqu'à ce jour, l'existence des trois sociétés dans lesquelles nous avons des intérêts importants.

Nous n'avons que très peu à vous dire, avant de terminer l'examen du portefeuille, sur la Société des fours continus J. Siter et sur la Société des mines de cuivre du Djebilet [Maroc].

Ces deux sociétés, en raison de la persistance de la crise, n'ont pu développer leurs opérations. La première d'entre elles s'est trouvée affectée par la mise en liquidation judiciaire de la Société des charbonnages du Mont-Saint-Pierre, situés à Marquise (Pas-de-Calais) où elle avait construit deux fours de 100 tonnes chacun.

Quant à la seconde, elle a été mise en sommeil en raison des bas cours du cuivre. Les frais généraux ont été réduits au paiement des droits miniers et à la conversation des permis de recherches.

Participations syndicales minières

Ce poste figure au bilan au 31 décembre 1934 pour un montant de 1.102.620 fr. 50, égal à celui qui figurait au bilan au 31 décembre 1933.

Cette somme représente, comme par le passé, la participation de notre Société dans le Syndicat minier hispano-portugais pour le compte duquel elle avait acquis les concessions de Colmeal (Portugal) dont elle a ensuite fait apport à la Compagnie minière de la Ribeira.

Ainsi que vous le savez, cette dernière compagnie exploite ces concessions depuis 1930 ; nous vous prions donc de vous reporter à ce que nous avons dit plus haut à ce sujet en examinant la situation de cette compagnie qui doit procéder prochainement à la création matérielle et à la remise à votre société, pour elle et pour le compte du Syndicat minier hispano-portugais, de 18.600 actions en rémunération de son apport. Cette opération avait été retardée jusqu'ici par des difficultés survenues dans le transfert des dites concessions, difficultés aujourd'hui aplanies.

Bilan au 31 décembre 1934

ACTIF	
Frais de constitution et d'augmentation de capital	1 00
Mobilier	33.194 60
Installation et agencement	1 00
Participations syndicales minières	1.102.620 50
Débiteurs par caution	9.230 60
Actionnaires	5 452. 445 35
Débiteurs divers	1.032.652 82
Taxes de transmission à récupérer sur les actionnaires	69.423 14
Portefeuille	25.204.506 55
Effets à recevoir	74.954 40
Caisse et banques	36.755 92
Total de l'actif	36.015.785 88
Résultats exercices antérieurs	9 968.098 91
Résultat exercice 1934	2.376.670 11
	<u>48.360.554 90</u>

PASSIF	
Capital : 350.000 actions de 100 francs	35.000.000 00
Réserve légale	19.258 34
Prime d'émission	71.489 70
Fonds d'amortissements	10.799.474 10
Créditeurs divers	2.068.713 26
Effet à payer	392.388 90
Cautions	9.230 60
	<u>48.360.554 90</u>

Compte de Profits et pertes

DÉBIT	
Frais généraux de l'exercice	212.655 96
Amortissement sur mobilier 10 pour cent	9.128 90
Intérêts et agios	154.885 55
Fonds d'amortissements	2.000.000 00
	<u>2.376.670 11</u>

LES RÉOLUTIONS

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve les amortissements et provisions proposés par le conseil d'administration et, en conséquence, décide de reporter à nouveau à l'actif du bilan de l'exercice en cours le solde débiteur de l'exercice 1904 se montant à 2.376.670 fr. 11 qui, ajouté à celui de l'exercice précédent, se montant à 9.968 098 fr. 91, forme un solde débiteur total au 31 décembre 1934, de 12.344.769 francs 02 reporté à nouveau.

Compagnie minière de la Ribeira
 Coloniale de Mines
 Les Étains de Pia Ouac
 (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 février 1936)

Siège transféré du 9, rue Scribe, au 10, rue Auber, à Paris.

SOCIÉTÉ COLONIALE DE MINES
 (*La Journée industrielle*, 15 octobre 1936)
 (*Le Journal des débats*, 22 octobre 1936)

Les comptes de l'exercice 1935 se soldent par une nouvelle perte de 6 288.484 fr. contre 2.376.670 fr. pour 1934. Cette perte s'entend après affectation de 6 millions (contre 2 millions) aux amortissements. Le solde débiteur total au bilan ressort ainsi à 18 millions 633.253 fr.

AEC 1937/733 *bis* — Coloniale de mines,
10, rue Auber, PARIS (9^e).

Tél. : Opéra 94-43. — Télég. : Colomisoc-Paris. Télég. : Cogef Lugagne. — R. C. 236.729 B.

Capital. — Société anon., fondée le 8 décembre 1928, 35 millions de fr. en 350.000 actions de 100 fr. — Parts : 10.000.

Objet. — Étude, prospection, acquisitions et exploitation, dans les colonies et en tous pays, extraction et traitement par tous procédés de tous minerais et produits de mines, minières et carrières ; achat et vente de tous minerais ; participation dans toutes opérations commerciales ou industrielles se rattachant à l'objet social. La société a des intérêts au Maroc français, Maroc espagnol et au Portugal.

Conseil. — MM. Baron Robert Surcouf, présid ; Léon Richner, adm. dél. ; Bernard Terseul.

SOCIETE COLONIALE DE MINES
(*Les Annales coloniales*, 22 octobre 1937)

Les comptes de l'exercice 1936 se soldent par une nouvelle perte de 3.720.000 francs contre 6.288.484 francs pour l'exercice précédent.

1937 : Richner démissionne des Étains de Pia-Ouac.

SOCIÉTÉ COLONIALE DE MINES
(*La Journée industrielle*, 1^{er} juillet 1938)

Cette société convoqua ses actionnaires pour le 10 juillet en assemblée extraordinaire. L'ordre du jour comporte la continuation ou la dissolution de la société.

GUIDE DU CAPITALISTE

SOCIÉTÉ COLONIALE DE MINES
(*Le Petit Bleu*, 26 octobre 1938)

Le dernier exercice se traduit encore par une perte importante, même en tenant compte des amortissements avant bilan.

La Société Coloniale de Mines se place en bon rang parmi les entreprises trop nombreuses où l'inflation des capitaux n'a pas eu une influence heureuse sur les résultats enregistrés d'année en année, bien loin de là.

Dès le début d'avril 1930. nous pouvions, ici même, rappeler que nous avions souligné la médiocrité du premier exercice social clos le 31 décembre 1929, avec un bénéfice de 350.733 francs, pour un capital de 20 millions, sur lequel il n'avait été versé, il est vrai, que quelque 6 millions.

Nous rappelions également en mai suivant, alors que le capital était augmenté de 20 à 35 millions, que la prime de 25 francs avec laquelle étaient émises les nouvelles actions n'était en rien justifiée, et nous ne nous faisons pas faute de souligner que la société, fondée en décembre 1928, avec un modeste capital d'un million, allait vraiment un peu vite en besogne.

Quant aux résultats, ils ont été bientôt catastrophiques après avoir été médiocres.

En 1932, on enregistra! une perte de 538.959 francs venant s'ajouter à un report déficitaire précédent de 8 millions 950.678 francs.

Bien que le conseil ait affirmé « sa conviction que la période critique était virtuellement terminée », l'exercice 1933 accusait une perte nouvelle de 478.461 francs.

L'exercice 1934, compte tenu de 2 millions d'amortissements, soldait ses comptes sur une nouvelle perte de 2 millions 376.670 francs.

À fin 1934, la perte totale se montait à 12.344.769 francs, avec cette particularité que, en face de 2.479.332 francs d'exigibilités, la société ne pouvait aligner que 36.755 francs d'Espèces en caisse et en banque ; 1.032.652 francs de Débiteurs divers et 74.954 francs d'Effets à recevoir.

Ensuite, la séance continue : en 1935, après 6 millions d'amortissements, la perte se chiffre à 6.288.000 francs.

En 1936, après amortissements de 3.500.000 francs, la perte est de 3 millions 720.000 francs.

Comme les exercices se suivent, ici, et se ressemblent avec une désolante régularité, c'est avec un déplaisir renouvelé, mais sans aucune surprise, que les actionnaires apprendront, qu'après 3 millions d'amortissements, l'exercice 1937 se traduit par une perte de 3.120.000 francs.

La perte globale à fin 1937 se trouve ainsi portée au chiffre imposant de 25 millions 173.000 francs.

Quant à la cote, elle est tellement basse que c'est à peine besoin d'en faire état.

L'action Coloniale de Mines figure au Tableau des Valeurs non cotées au-dessous de cent sous ; c'est assez dire que les dévaluations de notre franc n'ont contribué en rien à son renflouement.

Le fait qu'il y a quelques mois, il était question de convoquer les actionnaires pour leur soumettre la question de la dissolution anticipée de la société ou la continuation de l'activité sociale n'est pas non plus pour l'améliorer.

Certes, le Conseil s'est bien fait autoriser, par l'assemblée du 27 mars 1929, à porter le capital jusqu'à 50 millions, ce qui lui laisse une marge de 15 millions.

Mais il est à peine besoin de faire observer qu'avec des actions existantes de 100 francs nominal, végétant plus de 95 % au-dessous, il serait difficile de trouver des souscripteurs à des actions nouvelles, même sans prime.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : MM. baron R. Surcouf, président ; L. Richner, administrateur-délégué ; P. Moreau ; B. Terseul.

COMPAGNIE MINIÈRE DE LA RIBEIRA
Assemblée générale ordinaire du 30 décembre 1938
sous la présidence de M. Henri Ramonatxo
(*Le Petit Bleu*, 22 janvier 1939)

.....
« Pour les mêmes raisons de trésorerie, fait observer le conseil, la constatation de l'augmentation du capital social à 9 millions, à la suite de l'accord fait avec la société par la Compagnie coloniale de mines est restée en suspend ; mais nous espérons être à même de remplir prochainement cette formalité ».

Modifications de société
Compagnie minière de la Ribeira
(*Les Archives commerciales de la France*, 1^{er} septembre 1939)

.....
Et 18.500 ont été attribuées à la société « Coloniale de Mines », en rémunération de ses apports,

COLONIALE DE MINES
(*BALO*, 1^{er} janvier 1940)

.....
Augmentation de capital. — Le conseil d administration est dès maintenant autorisé à porter le capital social à 10 millions par création de 90.000 actions nouvelles, soit en représentation d'apports en nature soit en espèces.

.....
Un administrateur,
PAUL-JEAN LEMAIRE,
administrateur de sociétés
9, rue Massenet (16^e),
faisant éléction de domicile au siège social,
4, boulevard Malesherbes, Paris (8^e).

SOCIÉTÉ COLONIALE DE MINES
Société anonyme fondée en 1928
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 2)

Objet : l'étude, la prospection et l'acquisition de tous périmètres miniers situés dans les colonies françaises, l'extraction et le traitement de tous les produits de mines, l'achat et la vente de tous minerais, la participation de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'un des objets précités.

Participations : principalement : 1^o) European and North African mines, ltd. (société anglaise au capital de 300.000 £) — 2^o) Compagnie minière de la Ribeira (société anonyme française au capital de 7.150.000 fr) — 3^o) Société « les Étains de Pia-Ouac » (société anonyme française au capital de 6.000.000 fr).

Siège social : Paris, 10, rue Auber.

Capital social : 35.000.000 fr., divisé en 350.000 actions de 100 fr.

À l'origine, 1.000.000 fr. en 10.000 actions de 100 fr.

Porté en 1929 à 10.000.000 fr. par émission au pair de 90.000 actions de 100 fr.

Puis à 20.000.000 fr. par création de 100.000 actions de 100 fr. émises à 115 fr.

Porté en 1930 à 35.000.000 par création de 150.000 actions de 100 fr. émises à 125 fr.

Parts bénéficiaires : 10.000 titres.

Conseil d'administration : MM. le baron Robert SURCOUF, président ; Léon RICHNER, administrateur délégué ; P. MOREAU, B. TERSEUL.

Année sociale : close le 31 décembre.

Assemblée générale : avant fin octobre — 1 voix par 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 8 % d'intérêt aux actions ; sur le surplus : 10 au conseil ; sur le solde : 66 % aux actions, 33 % aux parts.

Inscription à la cote : V. N. C. [valeur non connue]

Suite :

Nacht und nebel.